

Déclaration préalable de la FNECFP Force Ouvrière au CTA du 18 mai 2017

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs,

Ce CTA se déroule onze jours après l'élection d'un nouveau président de la république, et au lendemain de la nomination d'un nouveau ministre de l'Éducation Nationale.

Au tout dernier moment, le gouvernement sortant a publié plusieurs textes réglementaires d'une importance cruciale. Parmi ceux-ci, les ordonnances sur la mobilité, qui aggravent la remise en cause des droits statutaires à mutation et qui préparent les conditions du plan social de 120 000 suppressions d'emplois fonctionnaires que Monsieur Macron a annoncé, notamment dans la fonction publique territoriale.

Parmi ceux-ci également, au JO du 7 mai, le jour même du second tour, en catimini, des décrets et arrêtés qui transposent le dispositif PPCR dans l'Éducation Nationale, et qui instaurent la classe exceptionnelle, les rendez-vous de carrière, les accompagnements obligatoires aux dépens de la formation librement choisie, la grille d'évaluation des enseignants par compétences aux dépens de la notation chiffrée encadrée, et l'adéquation au projet d'établissement ou au projet éducatif de territoire aux dépens de la liberté pédagogique individuelle.

La FNEC FP FO a, dès hier, adressé une demande d'audience au nouveau ministre : transposition de PPCR et réforme de l'évaluation, situations des fonctionnaires stagiaires trop souvent victimes de licenciements, rythmes scolaires, réforme du collège et liberté pédagogique, conséquences de l'inclusion scolaire érigée en principe, création des postes nécessaires sont autant de sujets brûlants sur lesquels nous solliciterons des réponses, sur lesquels nous réaffirmerons nos revendications.

Parmi les annonces faites, plusieurs ont été présentées avec effet immédiat, dès la prochaine rentrée :

A propos du dédoublement des CP en REP+ par redéploiement des 5 160 PE sur postes PDMQDC :

Nous rappelons que les Professeurs des Écoles sont des fonctionnaires d'État dont les ORS, les règles d'affectations, l'avancement, etc. sont régis par des décrets qui définissent leur statut particulier. Nous rappelons également que toute opération de carte scolaire nécessite la consultation préalable des CTSD et des CDEN.

Le dédoublement souhaitable des CP tant en REP+ que dans l'ensemble des classes de CP et de milliers d'autres nécessite la création immédiate des postes nécessaires pour y parvenir. D'autant plus que, comme vous le savez, les collègues du Val de Marne notamment n'acceptent pas que les classes, pourtant nécessaires, ne soient pas immédiatement ouvertes et que la dotation allouée au département ne soit pas utilisée entièrement pour se faire.

Créer ces postes nécessite l'ouverture d'un concours exceptionnel comme cela a déjà été fait dans notre académie.

A propos de l'annonce concernant les rythmes scolaires :

Depuis 4 ans, la FNEC-FP-FO n'a eu de cesse de dénoncer les méfaits des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires qui ont dégradé les conditions de travail des PE, accru la tutelle des mairies via le PEdT favorisant la multiplication des ingérences municipales en matière d'organisation et de pédagogie. Cette situation ne peut que s'aggraver avec la publication le 10 mai du décret sur l'évaluation PPCR. De plus les NAP (Nouvelles Activités Péricolaires) ont aggravé la confusion scolaire/péri scolaire et les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont participé à la destruction des RASED.

La FNEC FP-FO réaffirme sa revendication d'abrogation des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires, pour laisser place au rétablissement d'une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national et au maintien d'un calendrier scolaire national de 36 semaines et pas une semaine de plus.

A Propos de l'annonce sur le renforcement de l'autonomie des établissements :

Dans une interview au journal l'Express du 9 janvier 2017, Monsieur Blanquer expliquait : « *L'idée est d'avoir un volume horaire garanti à l'échelle nationale en français et en mathématiques et fonctionner ensuite en laissant une autonomie accrue aux équipes pédagogiques pour fixer elles-mêmes la dotation*

horaire pour les autres matières et mettre en place un vrai projet d'établissement. Cette grande liberté peut aller jusqu'au recrutement des professeurs. L'idéal à terme est que le chef d'établissement recrute lui-même ses professeurs certifiés sur la base du projet qu'il souhaite mener. Cela signifie aussi que les ressources humaines doivent être gérées à l'échelle locale, aux antipodes de la gestion "par ordinateur" d'aujourd'hui. »

Cette feuille de route reprise dans le programme du nouveau président de la République ne ferait qu'aggraver les contre-réformes que les collègues combattent avec l'appui de FO, contre-réformes qui ont pour axe la territorialisation de l'École, la remise en cause des programmes nationaux et des horaires nationaux, principes fondateur de l'École républicaine.

Pour accentuer la déréglementation, Monsieur Blanquer ajoute même que sa méthode sera celle de l'expérimentation...

A propos de l'annonce sur le Bac en contrôle continu

On retrouve dans cet interview du 9 janvier 2017 le contenu du programme de Monsieur Macron. Monsieur Blanquer explique ainsi: *« Il faut faire évoluer le Baccalauréat. L'épreuve finale pourrait ne concerner que quatre matières, dont le français et les mathématiques. Toutes les autres feraient l'objet d'un contrôle continu. »*

Durant ces dernières semaines, les collègues de langues ont été contraints d'organiser les épreuves de compréhension orale et expression orale, qui comptent pour le Bac, lycée par lycée. Désorganisations répétées, cafouillages inévitables dans l'organisation, collègues qui font passer leurs propres élèves, inégalités de traitement des candidats... le moindre bilan sérieux de cette réforme conclurait sur la nécessité urgente d'abrogation, de retour à des épreuves terminales écrites et orales, avec des jurys désignés indépendamment des établissements. Ce sont les revendications portées par FO qui, sur ce sujet du Bac comme sur tous les autres, n'acceptera pas de nouvelles dégradations

Nous aurons en effet l'occasion de revenir sur toutes ces questions, et de réaffirmer les positions de Force Ouvrière qui sont connues : abrogation de la loi d'orientation Peillon de 2013 et de tous ses décrets d'application, abrogation du décret Hamon sur les ORS, abrogation de la réforme du collège, création de tous les postes nécessaires pour ouvrir les classes, rétablir les RASED, reconstituer les postes de remplaçants, mise en place d'un véritable plan de titularisation de tous les contractuels, abrogation des textes transposant PPCR dans l'Éducation Nationale...

Vous comprendrez que dans cette logique de défense de l'École de la République, de défense du statut national de fonctionnaire d'État et des statuts particuliers, nous n'entrons pas dans la discussion sur la mise en place d'une charte sur la déontologie dans l'académie de Créteil. Les droits et les devoirs des personnels, fonctionnaires d'État ou contractuels de la fonction publique sont codifiés par des textes réglementaires nationaux, il ne peut y avoir, à notre sens, de "charte" propre à une académie sur la manière de servir. Il n'appartient pas à une académie de décider localement ce qui est "déontologique" et ce qui ne l'est pas. Nous demandons par conséquent le retrait des textes .

Nous souhaitons par contre saisir l'opportunité de ce CTA, pour protester contre le fait que, dans notre académie, vous transformiez les postes de coordonnateurs d'ULIS en BMP dans nombre d'établissements, alors que, pour être efficaces, ces structures ont besoin de postes pérennes pourvus par des titulaires.

Nous vous remercions de votre écoute.